Médiation culturelle
association

c/° Maison des associations
5, place Saint-Jean - 69005 Lyon
mediationculturelle@free.fr
www.mediationculturelle.net



Charte déontologique de la médiation culturelle

Introduction et principes de la médiation culturelle

CE TEXTE A ÉTÉ RÉDIGÉ ENTRE 2004 ET 2007. IL A ÉTÉ MIS EN DÉBAT À PARTIR DU 11 JANVIER 2008, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION « VERS UNE ÉTHIQUE DE LA MÉDIATION CULTURELLE » QUI A EU LIEU À PARIS. LES ACTES DE CETTE JOURNÉE SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION : WWW.MEDIATIONCULTURELLE.NET

CE TEXTE A ÉTÉ LÉGÈREMENT RETOUCHÉ POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION 2010 EN PRENANT EN COMPTE CERTAINES REMARQUES DE LECTEURS.

L'ENSEMBLE DE LA CHARTE RESTE OUVERT À DE FUTURES MODIFICATIONS.



Pourquoi une charte ?

La volonté d'élaborer cette charte répond à la nécessité de poser des fondements.
La notion de *médiation culturelle* traverse aujourd'hui différents secteurs et est employée par de nombreux professionnels. Il apparaît cependant qu'elle reste ambigüe et qu'elle ne présente pas le même sens selon les contextes et les usages.
Il semble donc nécessaire de poser les bases d'une approche partagée, et de dégager des valeurs communes appuyées sur un faisceau d'éléments analytiques et critiques nourris de nos expériences.

Comment ?

Ce texte constitue le premier volet de la Charte. Il propose les principes d'une éthique de la médiation culturelle.
Il a été travaillé par les membres de l'association entre 2004 et 2007.
Sous l'impulsion et le contrôle du Conseil d'Administration, un groupe de travail a conçu une méthode pour structurer les différentes étapes, de la réflexion jusqu'à la rédaction.
Régulièrement, lors de journées de travail collectif, les adhérents ont été sollicités pour apporter leur regard critique et contribuer à l'élaboration du document. Une trentaine de personnes a ainsi participé à cette recherche.

Des experts ont été sollicités pour apporter leurs remarques sur le texte ci-joint. Le texte a été approuvé par les membres de l'association lors de l'assemblée générale en 2008.

Compte-tenu des remarques recueillies, il a été légèrement retouché en 2010 pour cette nouvelle édition et reste ouvert à d'autres transformations à l'avenir.

Un second volet, en cours d'élaboration, permettra d'aborder les principes d'action de la médiation culturelle.

L'ensemble pourra alors être considéré comme une proposition toujours ouverte à lectures et relectures par l'ensemble des professionnels concernés par la médiation culturelle.

Pour qui ?

Cette charte s'adresse :

→ aux professionnels des structures muséales, patrimoniales et apparentées, ainsi qu'aux professionnels d'autres structures culturelles, en vue d'une approche comparative,

→ aux acteurs de l'éducation et du champ social,

→ aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et aux artistes,

→ aux responsables politiques,

→ aux décideurs et financeurs,

→ aux observateurs, aux partenaires et aux citoyens, usagers de ces structures, en vue d'enrichir et d'ouvrir la réflexion au-delà de l'approche technicienne et strictement professionnelle du propos.

Qu'en attendons-nous ?

→ Interroger le sens et les enjeux de la médiation culturelle aujourd'hui.

→ Défendre une vision de la médiation culturelle au-delà des effets de mode, des clivages disciplinaires ou d'une typologie des institutions.

→ Inventer une posture partagée, à partir de principes et de lignes de forces dans une perspective éthique et déontologique.

→ Appréhender les champs de responsabilité des acteurs de la médiation culturelle en apportant des repères, et en mettant en perspective, dans le cadre d'une réflexion partagée, les questions que se posent ces professionnels à travers la pratique quotidienne des métiers qu'ils exercent.

De la médiation à la médiation culturelle

Le mot *médiation* est aujourd'hui employé par de nombreux acteurs. Il est utilisé dans des contextes différents pour parler de l'intervention d'un tiers dans une situation de nature conflictuelle : médiation juridique, politique, familiale, sociale, interculturelle, etc.
Le terme de *médiation* induit ainsi l'idée d'une triangulation, dans une situation où la présence d'un tiers est requise lorsque deux parties, en dialogue, sont en conflit ou en tension (incompréhension, communication empêchée, intérêts divergents,...).

La notion de *médiation* émerge au cours des années 60 dans le champ culturel, et plus particulièrement dans le champ des musées, dans les années 80. Elle induit l'idée d'un dialogue parfois difficile entre des publics et des objets culturels, voire d'une tension ressentie entre des établissements culturels et des populations.

Le mot *médiation* dont s'emparent les milieux culturels désigne alors la rencontre, une situation de communication, des échanges et des moyens d'interprétation qui génèrent des relations.
Selon les contextes et les lieux, cette notion est utilisée dans le sens de « technique de communication culturelle », de « vulgarisation », d'« animation » ou bien d'« action culturelle ».
Trois pôles sont historiquement identifiés :

→ des objets matériels ou immatériels, des territoires, des idées,

→ des personnes, individuelles ou en groupe : visiteurs, spectateurs, regardeurs, usagers, touristes, publics, populations, ...

→ une structure culturelle ou un environnement institutionnel et ses personnels engagés dans des missions d'intérêt général : collecte, protection, conservation, création, recherche, études, valorisation, diffusion, accueil, éducation, accompagnement, ...



Pensée à l'origine pour faciliter la diffusion, notamment d'œuvres ou de savoirs savants produits ou diffusés par des spécialistes, la médiation invente progressivement un dialogue, une circulation entre ces trois pôles en prenant en considération :

→ la nature et la portée de ce qui est donné à découvrir, à connaître, à comprendre, à entendre, à toucher, à voir, à éprouver, à sentir, etc.

→ le ressenti, le vécu, l'expérience, les représentations, les systèmes de références culturelles, l'imaginaire et la culture des personnes,

→ les actions pour lesquelles la structure culturelle est mandatée, légitimée et réglementée.

Aussi entendons-nous la médiation culturelle comme plurielle, multidimensionnelle, transversale et transdisciplinaire.
Elle apparaît pleinement comme circulation. Elle est « ce qui est entre ». En ce sens, elle reste fidèle à l'étymologie du mot MEDIATION : de mediare « être au milieu », de *medius* « au milieu ». Le suffixe *-tion* ajoute une dimension dynamique à la racine *med-*, d'où la définition très large de la médiation comme « ce qui relie ».

La médiation culturelle, aujourd'hui

Que la médiation culturelle construise un dialogue entre des personnes à partir des objets culturels d'hier ou ceux d'aujourd'hui, elle agit toujours dans un contexte contemporain.
L'information et la production culturelle, largement démultipliées, s'offrent aujourd'hui à nous de façon surabondante et concurrentielle. L'accessibilité aux savoirs et aux sources d'information semble à la fois aisée et illimitée. Et pourtant, devant un tel étourdissement, nous manquons bien souvent de repères face à des savoirs et à des situations de plus en plus complexes, difficiles à appréhender.

Dans ce contexte, l'institution se doit d'apparaître comme un référent, un interlocuteur respectueux des valeurs fondatrices de la société et soucieux de favoriser l'émergence d'une citoyenneté ouverte, non discriminante, partagée, avisée, critique et responsable.

Dans le domaine culturel, on constate aujourd'hui un écart paradoxal entre des structures culturelles qui proposent et des citoyens qui disposent. Est-ce, comme on l'entend souvent, parce que les productions, même savantes et de qualité, ne répondent pas aux attentes des citoyens ? Est-ce parce qu'elles expriment les valeurs des élites, lesquelles ne rencontrent pas toujours les intérêts ou les valeurs du vulgaire ? Ou faut-il penser que les personnes sont avant tout incitées à consommer activement des produits culturels plus qu'à s'approprier véritablement les outils culturels en vue d'un développement personnel et social ? Quels seraient les processus à inventer pour lire la complexité de la situation ? Est-ce un manque d'outils ou de volonté ?

Quoi qu'il en soit, la médiation ne saurait se limiter à faciliter la consommation ou à vulgariser des savoirs savants pour une meilleure assimilation du discours. Ne doit-elle pas, au contraire, assurer un accompagnement et contribuer au tissage relationnel entre les structures culturelles et les citoyens en inscrivant son action et ses effets dans une continuité et dans la durée ? Elle agirait donc en réalité bien au-delà d'une certaine idée, condescendante, de « traduction/explication » (des savoirs savants) et d'une vocation de « passeur » (des connaissances, des usages et des valeurs des élites), pour rencontrer plus volontiers celle d'« interprétation », en apportant les outils nécessaires à la construction d'un véritable regard critique et actif, impliquant toutes les dimensions de l'être, dans son inscription sociale et culturelle.
Ainsi, contribue-t-elle sans doute mieux, dans une visée démocratique, à la construction partagée d'une culture en devenir.

Vers des professionnels de la médiation culturelle

Dans le champ culturel, les personnes en relation avec les publics ou en charge d'actions en direction des publics sont désignées communément de diverses manières : guide-conférencier, chargé de médiation, guide, guide-interprète, animateur, conférencier, responsable des publics, coordinateur, professeur-relais, éducateur, intervenant-expert, témoin, médiateur culturel, chargé de relations publiques, chargé d'interprétation, ...
Ces différentes désignations renvoient souvent à des fonctions différentes, qui n'impliquent pas forcément une posture de médiation culturelle.

Au-delà de ces distinctions, on constate pourtant que nombre de ces personnels se sont professionnalisés ces dernières années, en développant des savoir-faire et des compétences spécifiques à leurs missions : conception d'activités, de dispositifs d'interprétation et de formation, animation diversifiée avec des publics différents, coordination et gestion de projets, évaluation des situations, des dispositifs et des actions, développement de projets en partenariat, animation d'un réseau de partenaires des champs social, culturel, scientifique, éducatif,... Ils tendent à partager une culture professionnelle au-delà des différences d'appellation, de parcours, de statuts et de contexte de travail.

En outre, l'idée de démocratisation culturelle, présente ces dernières années dans l'intention politique, a conduit les institutions à confier à des personnels spécifiques la réflexion, la conception, la mise en acte et la pratique sur le terrain de la rencontre avec les publics et de leur accompagnement.
Un mouvement est amorcé qui reste à renforcer afin que la prise en compte des publics soit effective et de qualité.

Un engagement partagé

En tant que posture éthique, la médiation culturelle doit sous-tendre toute démarche de mise en œuvre d'un projet culturel. On ne saurait se satisfaire d'une bonne conscience condescendante. Bien au contraire, il s'agit d'appliquer des choix éthiques dans l'esprit de service public et dans l'intérêt général.

L'intention de médiation doit correspondre à une véritable volonté partagée de favoriser la rencontre autour de l'objet, de l'œuvre, du lieu ou de l'exposition afin de rendre possible une pleine appropriation, par les personnes (publics, populations, usagers, visiteurs,...), de ce qui est proposé. Elle doit donc irriguer transversalement l'établissement culturel et mobiliser la mise en œuvre d'un véritable dispositif commun partagé par les différents acteurs, au service des publics.

Ainsi, le projet scientifique et culturel d'un établissement, la production d'une exposition ou la diffusion de savoirs, la programmation culturelle, les modes de communication et d'accueil des publics participent pleinement de l'intention de médiation. Le rôle d'une structure culturelle et son organisation même sont, à ce titre, réinterrogés en profondeur.



Principes de la médiation culturelle

Charte déontologique de la médiation culturelle

La **médiation culturelle** est envisagée comme tissages et circulations entre trois pôles symboliques :
→ des personnes reconnues dans leur inscription sociale et culturelle,
→ une structure culturelle et ses personnels engagés dans des missions d'intérêt général,
→ des objets matériels ou immatériels, des territoires, des idées.

La **culture** est entendue ici dans son sens anthropologique, humaniste et pluriel. Elle ne saurait être réduite à son acception institutionnelle classique, qui recouvre la culture scientifique et technique, les arts, les langues, le spectacle vivant, les musées, les livres, le patrimoine matériel et immatériel,... Elle n'est ni accessoire, ni en dehors de l'Homme.

PRINCIPE 1

Se fonder en éthique

La médiation culturelle s'inscrit dans une histoire, celle des droits de l'Homme, de la citoyenneté et de la diversité culturelle, dans une visée humaniste. Elle fonde son éthique sur l'ensemble des valeurs et principes fondamentaux qui en découlent.
Elle considère les structures ou projets culturels comme des outils de développement social, culturel, personnel et collectif, intellectuel et sensible. Elle favorise leur accès et leur appropriation par tous, sans discrimination.
Elle intègre pleinement les principes de *diversité culturelle* et de *diversité des cultures* et interroge en permanence les questions de légitimité culturelle et les notions de cultures d'élites/cultures populaires, savoirs populaires/savoirs savants, savoirs d'action/savoirs théoriques, démocratie culturelle/démocratisation.
En cela, elle irrigue tous les domaines et se nourrit de toutes les disciplines, dans une approche transversale et dans une perspective humaniste.
L'intérêt général, la lutte contre les exclusions et contre toute forme de disqualification culturelle constituent sa raison d'être.
Elle vise à une participation culturelle de tous à la vie de la Cité et contribue en ce sens au projet de démocratie.

PRINCIPE 2

S'inscrire dans un contexte

La médiation culturelle s'inscrit toujours concrètement dans un contexte déterminé par :

→ les territoires d'action et leurs spécificités sociologiques, historiques, sociales, culturelles, géographiques, politiques, économiques, ...

→ les modes de légitimation et de régulation des actions engagées : politiques culturelles et sociales, corps professionnels, idéologies, ...

→ le type de structure concerné et son organisation. Ainsi, les missions de service public s'inscrivent dans le cadre :
• législatif et réglementaire de la fonction publique,
• de la collectivité territoriale concernée et/ou du ministère de tutelle,
• du règlement intérieur de l'établissement,
• de l'organisation et du management mis en place au sein de l'établissement.

→ les contraintes et les objectifs des acteurs impliqués : praticiens, chercheurs, professionnels, partenaires, etc.

PRINCIPE 3

Investir le temps, perdurer

La médiation culturelle doit prendre en compte la diversité des temporalités auxquelles elle renvoie et qui constituent sa raison d'être :

→ le temps nécessaire à l'établissement d'une confiance mutuelle avec les populations,

→ la maturation nécessaire pour concevoir et mener recherches et actions de qualité,

→ le temps de l'expérience singulière des personnes, et la conjugaison des rythmes : ceux des différents âges, groupes humains ou générations,

→ la possibilité et la nécessité de développer des partenariats dans la durée,

→ le temps de la capitalisation des expériences et des liens professionnels.

Enfin, elle s'appuie sur la temporalité propre à l'objet culturel exploré.

PRINCIPE 4

Accueillir la compétence culturelle de chacun

La reconnaissance de la compétence culturelle de toutes les personnes dans leur diversité constitue le point de départ de tout acte de médiation. La personne y est considérée et prise en compte dans sa totalité, tant dans sa singularité que dans son inscription sociale, culturelle, historique.

Pratiquer la médiation culturelle, c'est travailler *avec* les personnes considérées comme acteurs de leurs pratiques culturelles et de la médiation. C'est garder à l'esprit que les personnes agissent librement dans ce processus. C'est accompagner chacun dans son devenir culturel et dans une participation active à la vie de la Cité.

La médiation invite à partager des expériences culturelles. Elle est accompagnement et vise le tissage et l'invention culturelle individuelle et collective.
Elle vise l'épanouissement de l'être individuel et social, le vivre ensemble, dans une perspective humaniste.

PRINCIPE 5

Composer, par le truchement de l'objet

L'objet est considéré comme un moyen pour une rencontre avec ce qui est autre, avec les autres et avec soi.
Matériel ou immatériel, il ouvre à une production inépuisable de sens et porte en lui les traces d'une histoire des hommes : ceux qui l'ont produit, utilisé, transformé, transmis, oublié, collecté, conservé, présenté, jusqu'à ceux qui le perçoivent et l'interprètent aujourd'hui.
L'acte de médiation favorise l'actualisation de l'objet au présent.

Il s'agit de composer, dans une démarche sensible autant que cognitive, en convoquant des connaissances savantes, des savoirs d'action et les ressources culturelles des participants.
Dans cet esprit, la relation humaine directe demeure l'approche privilégiée.

PRINCIPE 6

Exprimer une dynamique transversale

La médiation culturelle est consubstantielle à tout projet culturel. La posture de médiation est ainsi présente au fondement même des projets : politiques culturelles, projet scientifique et culturel des établissements, conception d'une exposition ou d'un événement.
En ce sens, elle est prise en compte à tous les niveaux d'un établissement, au cœur de toutes les fonctions et dès l'origine des projets.
Elle ne saurait exister sans méthodologie.

PRINCIPE 7

Des professionnels engagés

Le travail de médiation et sa coordination sont confiés à des professionnels spécifiques, dont les statuts et les compétences sont reconnus et valorisés. Ces personnels travaillent en synergie avec l'ensemble des professionnels de la structure, et s'entourent des compétences de ceux qui peuvent apporter leur concours à la qualité des actions (experts, spécialistes, auteurs, artistes, chercheurs...). Ils sont les référents du projet culturel en matière de public. À ce titre, ils contribuent à assurer une relation durable entre l'institution et son territoire.

Médiation culturelle association rassemble des professionnels qui agissent dans ou avec des structures culturelles, ayant au cœur de leur mission la relation entre des objets matériels ou immatériels et des publics. En analysant notre pratique de terrain dans le contexte spécifique des lieux culturels et patrimoniaux où nous œuvrons, nous nous attachons à dégager des éléments théoriques qui permettent de définir une posture commune de médiation culturelle et les principes d'une approche partagée, tant sur le plan éthique et déontologique que sur celui de l'action.



Charte déontologique de la médiation culturelle

Un deuxième volet, actuellement en cours d'élaboration, permettra d'aborder les ***principes d'action de la médiation culturelle.***



Cette action bénéficie du soutien du Ministère de la culture et de la communication / DRAC Rhône-Alpes et de la Région Rhône-Alpes.

RhôneAlpes Région

Graphisme : Perluette / Imprimé à Lyon en août 2010